# 

* Date : 06-07-2011
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2011728375
* Author :

Par jugement du 28 juin 2011, le tribunal de commerce de Liège a déclaré, sur aveu, la faillite de la SPRL Sidel, dont le siège social est établi à 4920 Aywaille, avenue Louis Libert 1.
Activité : magasin de vêtements sous la dénomination : « Igé », B.C.E. n° 0465.207.941.
Juge-commissaire : Mme Annette Penners.
Curateur : Me Sandrine Evrard, avocat à 4000 Liège, rue Paul Devaux 2.
Les créanciers doivent produire leurs créances au greffe du tribunal de commerce de Liège à 4000 Liège, îlot Saint-Michel, rue Joffre 12, endéans les trente jours du jugement déclaratif de faillite.
Les personnes physiques qui se sont constituées sûreté personnelle du failli ont le moyen d'en faire la déclaration au greffe conformément à l'article 72ter de la loi sur les faillites.
Le dépôt au greffe du premier procès-verbal de vérification des créances est fixé au 11 août 2011.
Pour extrait conforme : le greffier en chef, (signé) M. Godin.